

Image not found or type unknown



Formation et temps de travail

Par **freddo10**, le **08/05/2014** à **23:18**

Bonjour ,

Mon employeur me fait faire une formation sur mon lieux de travail, et je voudrais savoir si après ma formation je dois reprendre mon travail.
je suis en EHPAD et mes horaires sont de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 21h00 .
Ma formation est de 8h00 à 17h00 , suis je obligé de rester jusque 21h00.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **09/05/2014** à **09:59**

Bonjour,

A partir du moment où vous avez déjà accompli votre temps de travail en formation, l'employeur ne peut pas prolonger exagérément celui-ci...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...